

[...] Sous l'Ancien Régime, tout était vicieux, tout était coupable ; mais ne pourrait-on pas apercevoir l'amélioration des choses dans la substance même des vices ? Une femme n'avait besoin que d'être belle ou aimable ; quand elle possédait ces deux avantages, elle voyait cent fortunes à ses pieds. Si elle n'en profitait pas, elle avait un caractère bizarre, ou une philosophie peu commune, qui la portait au mépris des richesses ; alors elle n'était plus considérée que comme une mauvaise tête. La plus indécente se faisait respecter avec de l'or. Le commerce des femmes était une espèce d'industrie reçue dans la première classe, qui, désormais, n'aura plus de crédit. S'il en avait encore, la Révolution serait perdue, et sous de nouveaux rapports, nous serions toujours corrompus. Cependant la raison peut-elle se dissimuler que tout autre chemin à la fortune est fermé à la femme que l'homme achète, comme l'esclave sur les côtes d'Afrique ? La différence est grande ; on le sait. L'esclave commande au maître ; mais si le maître lui donne la liberté sans récompense, et à un âge où l'esclave a perdu tous ses charmes, que devient cette infortunée ? Le jouet du mépris ; les portes mêmes de la bienfaisance lui sont fermées. Elle est pauvre et vieille, dit-on ; pourquoi n'a-t-elle pas su faire fortune ? D'autres exemples encore plus touchants s'offrent à la raison. Une jeune personne sans expérience, séduite par un homme qu'elle aime, abandonnera ses parents pour le suivre ; l'ingrat la laissera après quelques années, et plus elle aura vieilli avec lui, plus son inconstance sera inhumaine ; si elle a des enfants, il l'abandonnera de même. S'il est riche, il se croira dispensé de partager sa fortune avec ses nobles victimes. Si quelque engagement le lie à ses devoirs, il en violera la puissance en espérant tout des lois. S'il est marié, tout autre engagement perd ses droits. Quelles lois reste-t-il donc à faire pour extirper le vice jusque dans la racine ? Celle du partage des fortunes entre les hommes et les femmes, et de l'administration publique.

Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, 1791.

Interrogation

- 1. Relevez dans le texte de De Gouges toutes les occurrences interrogatives et classez-les en fonction de leur forme et de leur type.**
- 2. Analysez ensuite ces différentes formes et types.**
- 3. Vous mentionnerez également les formes d'interrogation manquantes dans le texte. /18**

Barème / Correction :

| Interrogation directe | | | Interrogation indirecte |
|---|--|--|-------------------------|
| => point d'interrogation final, utilisée dans le discours au style direct 1 pts phrase de type interrogatif 1pt inversion sujet-verbe 1 pt | | | 5 pts |
| Totale | Partielle | Alternative | |
| l. 1 : ne pourrait-on pas apercevoir l'amélioration des choses dans la substance même des vices ? l.8-10 : Cependant la raison peut-elle se dissimuler que tout autre chemin à la fortune est fermé à la femme que l'homme achète, comme l'esclave sur les côtes d'Afrique ? | l. 11-12 : si le maître lui donne la liberté sans récompense, et à un âge où l'esclave a perdu tous ses charmes, que devient cette infortunée ? l. 13 pourquoi n'a-t-elle pas su faire fortune ? l. 19-20 : Quelles lois reste-t-il donc à faire pour extirper le vice jusque dans la racine ? | ∅ | ∅ |
| Questions totales parce qu'elles portent sur l'ensemble de la phrase 1 pt 1. inversion sujet-verbe classique – phrase simple 0,5 pt 2. interrogation = proposition principale d'une phrase complexe 1pt reprise du nom par le pronom « elle » afin de pouvoir faire l'inversion sujet-verbe 1pt | Question partielles parce qu'elles répondent uniquement au mot interrogatif 1 pt 1. principale d'une phrase complexe 1pt mot interrogatif pronom « que » en fonction d'attribut du sujet 1 pt 2. adverbe interrogatif « pourquoi » qui attend une réponse par une subordonnée circonstancielle de cause 1 pt ajout du « t » qui n'a aucun sens mais permet une prononciation plus facile 1pt 3. adjectif interrogatif féminin pluriel car en lien avec « lois » 1pt | Question qui porte sur un choix entre 2 ou plusieurs éléments 0,5 pts | |

Définition de l'interrogative indirecte :

p. s. complétive **1pt** d'une principale avec verbe de questionnement **1 pt**

type déclaratif **1pt**

mot interrogatif devient le mot subordonnant dans le cas de la question partielle **0,5 pt**

pour la question totale, on introduit le mot subordonnant « si » **0,5 pt**

les temps, les pronoms et les connecteurs spatio-temporels sont ceux du récit et non du discours **1 pt**